

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

1) PREAMBULE

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié récemment par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dispose que les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière

Conformément à cet article, « *le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.* »

2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION

Cette commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,
- Un bilan des activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport annuel d'exécution établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

De plus, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

3) COMPOSITION

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD 29/20 du 22 juillet 2020, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à

participer aux travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

Gérard FERNOUX COUTENET	Séverine CALINON
Christophe MONNERET	Grégory SOLDAVINI
Maurice HOFFMANN	Olivier LACROIX
Bernard GUERRIN	Sylvette MARCHAND
Alain DIEBOLT	Bruno CHEVAUX

4) TRAVAIL DE LA COMMISSION

La CCSPL s'est réunie le 8 juin 2021 et le 14 septembre 2021.

1. Commission du 8 juin 2021 :

Lors de cette Commission, les délégations de service public suivantes ont été examinées :

- **Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN :**

La société BLUE GREEN a présenté son rapport annuel 2020 de délégation de service public.

- Compte-rendu financier :

Le Résultat Net (avant frais de structure) est de +27 162€ pour 2020 contre +19 985€ en 2019, soit une augmentation de 36%.

Ceci s'explique par les points suivants :

- Un chiffre d'affaires honorable malgré 87 jours de fermeture, optimisé sur les périodes d'ouverture grâce à nos opérations commerciales de relance,
- Une très bonne gestion des charges, notamment des charges de personnel, avec le recours au chômage partiel dès que cela était possible,
- Les équipes d'accueils totalement au chômage partiel lors des deux confinements, et partiellement lors des réouvertures.

Le chiffre d'affaires par domaine :

- Abonnement :
111 892 € HT (contre 124 495€ HT en 2019).

Le nombre d'abonnés est de 270 (contre 258 en 2019).

- Green-Fees 35 572 € HT (contre 41 275€ HT en 2019)
- Practice 13 647€ HT (contre 16 184€ HT en 2019)
- Enseignement 40 425€ HT (contre 45 275€ HT en 2019).
- Boutique 54 189 € HT (contre 46 192 € HT en 2019). La boutique réalise une belle performance en 2020 avec une augmentation de 17% du chiffre

- Nombre de réservations en ligne abonnés en 2020 : 11 230 (contre 5 260 en 2019)

En 2020, l'école de golf compte 16 enfants : en légère baisse mais principalement due à une année tronquée en raison du Covid-19.

L'analyse de la qualité clients en 2020 est de 66,07% de satisfaction des clients (54,74 % en 2019)

- Compte-rendu social :

La masse salariale du golf s'élève en 2020 à 199 651 € contre 185 373 € en 2019.

- Données d'activité :

Bluegreen a organisé quatre compétitions en 2020 :

- Les éclectics estivaux du 1er juillet au 24 octobre.
- La compétition du Restaurant du Golf : le 30 août 2020, 46 joueurs.
- La compétition du Personnel : le 11 octobre 2020, 39 joueurs.
- Le Scramble Bleu/Blanc/Rouge : le 25 octobre 2020, 44 joueurs.

6 journées avec des Sponsors

8 journées organisées par l'AS

1 compétition Caritative

- Actions de communication :

- Site internet de l'Office du Tourisme

- Site internet www.bluegreen.fr - Site internet « book and golf »

- Site internet de la Fédération Française de Golf - Création de la page Instagram du Golf - Animation régulière de notre page Facebook / Twitter - Flyers Journées Portes Ouvertes - Affiches A0, A3, A4 Journées Portes Ouvertes - Banderole pour nos journées portes ouvertes.

Les animations promotion : forum des Associations, offre de parrainage par les abonnés, salon du Golf, initiations et découvertes golf offertes aux associations locales.

Retour sur les actions efficaces : les retours de communication indiquent que le bouche à oreille est le premier vecteur qui conduit une personne à venir au Golf.

- Principaux investissements et travaux :

- Travaux de conformité électrique,
- Achat de Tronçonneuse, débroussailleuse et tondeuse,
- Rénovation de station de pompage,
- Abattage des arbres dangereux.

Question lors de la Commission concernant l'achat d'une tondeuse : est-ce qu'elle reste uniquement sur Dole ? Oui, elle n'est pas mutualisée avec Dijon.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2020.

- **Délégation de service public de l'assainissement non collectif (SPANC) aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX** :

Durant l'année 2020 le délégataire a réalisé 562 (contre 542 en 2019) contrôles d'installations, dont les résultats ont été classés en 4 types :

- Classe 1 – Réhabilitation urgente : 37
- Classe 2 – Installation acceptable en l'état, aménagements nécessaires : 329
- Classe 3 – Bon état de fonctionnement général : 150
- Classe 4 : Absence de l'occupant ou installation récente ou pas encore visitée : 46

Autres points clés du rapport :

- Nombre de factures émises : 4 849 (contre 4 899 en 2019)
- Le taux de réclamation : 1
- Nombre d'abonnés 3 083 (contre 2 931 en 2019)
- Population desservie par le SPANC de 6 366 (estimée)
- Taux de conformité des installations de 64,1 %
- Les comptes annuels de résultat net de - 7 452 € (Compte annuel de Résultat d'Exploitation CARE)

Réflexion de la Commission sur l'obligation de contrôle : que faire lorsqu'un habitant refuse le contrôle ou ne répond pas ? Quelles sont les solutions pour remédier à la problématique ?

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2020.

• **Délégation de service public de transport urbain à la société CAR POSTAL :**

La société KEOLIS DOLE a présenté son rapport annuel 2020 de délégation de service public.

Le 1er septembre 2016, l'agglomération du Grand Dole a renouvelé CarPostal Dole en lui confiant l'exploitation du réseau de transport en commun sur son territoire jusqu'au 31 août 2023.

Le réseau Tgd propose une organisation adaptée aux nouveaux enjeux et attentes de l'agglomération : offrir un service de transport de qualité, innovant et optimisé.

L'offre de transport repose sur quelques principes d'élaboration :

- répondre aux besoins scolaires
- concentrer l'offre sur les potentiels de déplacement (standard d'offre en fonction de la population et de l'analyse de la fréquentation)
- parcours plus directs
- cadencement

En septembre 2018, l'avenant n°3 a permis l'adaptation du service au nouveau périmètre de la CAGD, aux nouveaux rythmes scolaires et l'ajustement de quelques services au regard des besoins.

En septembre 2019, l'avenant n°4 a apporté des améliorations aux conditions d'exploitation du réseau avec un nouveau service en ligne 2, l'intermodalité avec l'aire de covoiturage de Choisey et l'ajustement de quelques services au regard des besoins.

La fin d'année 2019 marque la reprise de la société CarPostal France par le groupe Keolis. C'est ainsi que CarPostal Dole et CarPostal Bourgogne Franche Comté, principal sous-traitant, deviennent Keolis Dole et Keolis Pays Dolois.

L'avenant n°5 a pour objet de régler les conditions financières liées à cette crise sanitaire.

• **Les événements marquants de 2020 :**

La ligne 20 a modifié son itinéraire :

- les arrêts Brevans Mairie, Brevans Grande Rue, Cujean et Commards ont été supprimés.
- Les arrêts Villa des Roses et Visitation sont nouvellement desservis.

Le réseau 2020 reprend l'ensemble des lignes et horaires de 2019.

• **Le réseau TGD :**

3 lignes régulières urbaines
10 lignes régulières interurbaines
4 lignes sur réservation
16 services scolaires Junior pour les élèves du primaire
2 lignes Coeurs de ville
Service FlexiJob
Service de transport des personnes à mobilité réduite

Quelques chiffres :

	Chiffres 2020	Evolution – commentaires
Fréquentation totale	853 160 voyages	1 294 847 (- 34,11 % en 2019)
Vente Tickets unitaires	99 422,96 €	En baisse de 32,80 %
Recettes commerciales	201 037,96 €	En baisse (269 181,20 € en 2019)
Carte 10 voyages	5 837,81 €	En baisse (7 553,53 € en 2019)
Abonnement mensuel	18 170,91 €	En baisse (24 379,38 € en 2019)
Abonnement annuel	15 091,06 €	En baisse (19 545,65 € en 2019)

En cette année particulière, la somme globale des recettes commerciales baisse de 25%. Le ratio des recettes au km passe de 0.36€/km en 2019 à 0.31€/km en 2020 traduisant une baisse des recettes commerciales supérieure à celle de l'offre kilométrique. Ce résultat s'explique notamment par le maintien de l'offre de transport urbaine malgré le contexte sanitaire.

A noter que l'avenant n°5 a acté une compensation de la perte des recettes commerciales à hauteur de 46 719€ correspondant à la période du premier confinement.

- VDole : Location de vélos

15 vélos standards et 14 Vélos à assistance électriques sont proposés à la location pour des durées allant de 1 mois à 6 mois. Les vélos standards ont été loués à 12 personnes différentes au cours de l'année, et ont un taux d'occupation de 19,3 %.

Les vélos à assistance électrique ont été loués à 35 personnes avec un taux d'occupation de 69.1%.

En raison de la période de confinement, 6 contrats de location VAE ont pu être exceptionnellement prolongés au-delà de 2 mois.

- Compte-rendu financier de la délégation – Réel 2020

Produits	4 484 705 €	Dont 3 722 464 € de participation de l'Autorité Organisatrice
Charges	4 434 584 €	
Résultat avant IS	50 120 €	Résultat positif

Question de la Commission :

Durant la période COVID, quelles sont les mesures qui ont été prises à l'égard des abonnés ?

Pour les abonnements annuels, deux mois ont été ajoutés en plus.

Pour les abonnements mensuels, deux semaines ont été offertes.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2020.

- **Délégation de service public de gestion de l'équipement Dolexpo – Parc du Jura, à la Société Publique Locale Hello Dole :**

Pour 2020, 14 (contre 45 en 2019) manifestations différentes ont eu lieu à Dolexpo en 2020 (-69%), réparties de la manière suivante :

- Activités économiques (réunions d'entreprise, assemblée générale...) : 7 (-68%)
- Salons (Foire de Dole, Festival de la Broderie...) : 3 (-67 %)
- Activités diverses (Loto, Marché de Noël...) : 4 (-71%)

Le nombre de personnes accueils (hors Made In Jura) est de 27 700 en 2020 (contre 57 400 en 2019).

L'activité a connu un ralentissement compte tenu de la crise sanitaire. La SPL Hello Dole a pris des mesures conformément aux décisions gouvernementales en fermant l'accès au public des différents sites à compter du 16 mars 2020. Les salariés ont été mis au chômage partiel, en télétravail et arrêt maladie pour garde d'enfant.

Le Résultat avant IS est de 35 046 € HT.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2020.

• **Concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et la réhabilitation d'un bâtiment existant, sur le site de l'ancien CE SOLVAY à TAVAUX, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39 :**

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans et a pour objet :

- la construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle de Solvay
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque
- la réhabilitation et le financement des travaux de l'actuelle médiathèque (tranche ultérieure)
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- l'exploitation de l'ensemble immobilier, via la passation de contrats de location portant sur les locaux réalisés.

• **Eléments marquants de 2020 :**

Prise en charge par le maître d'ouvrage de 30 000 € HT d'indemnisation des surcoûts d'exécution liés à la crise sanitaire, au profit de C3B.

Livraison du bâtiment mi-décembre

• **Depuis le 1^{er} janvier 2021 :**

Intégration du bâtiment par les utilisateurs, démarrage des activités d'accueil aux vacances de Février.

Cette location se fait par le biais d'un bail civil moyennant un loyer de 10 322 € par mois, soit 123 680 € par an.

Eléments financiers en € HT :

DEPENSES	Bilan initial	Etat des dépenses réglées au 31/12/2020	Dépenses à régler en 2021
Acquisition	-	-	
Etudes	32 200,00 €	26 975,00 €	8 061,00 €
Travaux	1 916 418,00 €	2 162 626,00 €	43 136,00 € (1)
Assurance et taxes	101 147,00 €	14 456,00 €	86 191,00 € (2)
Maitrise d'ouvrage	73 792,00 €	82 705,00 €	1 000,00 € (3)
Total	2 123 557,00 €	2 286 762,00 €	138 388,00 €

- (1) Provision 20 K€ HT pour travaux d'adaptations éventuelles
- (2) Taxe d'urbanisme provisionnée
- (3) Recalage rémunération SPL suite augmentation bilan global

Soit un bilan prévisionnel révisé de 2 425 150 € HT.

L'écart de 301 593 € HT par rapport au bilan initial s'explique en grande partie par l'intégration en 2019 du niveau de performance BBC subventionné par la Région et engendrant un surcout de 186 000 HT sur les travaux.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2020.

2. Commission du 14 septembre 2021 :

- **Bilan d'activité 2020 de la régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du service public de l'assainissement collectif**

La régie assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dotée de la seule autonomie financière, a pour objet la gestion du service public d'assainissement collectif.

Ce service est un service public à caractère industriel et commercial, dont le siège est celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Place de l'Europe, 39100 Dole.

La régie a été créée par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2019. Elle a été mise en activité à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée illimitée.

Elle est dotée d'un Conseil d'exploitation.

Le Conseil communautaire qui dispose d'un pouvoir de décision sur toutes les décisions relatives au fonctionnement de la régie d'Assainissement, après du conseil d'exploitation. Le Conseil d'exploitation dispose d'un rôle consultatif.

Les communes en délégation de service public sont :

Authume, Crissey, Jouhe, Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Chatenois, Rochefort-sur-Nenon, Villette-Lès-Dole

Les communes en régie avec prestation de service sont :

Biarne, Brevans, Champdivers, Damparis, Gevry, Gredisans, Le Deschaux, Moisse, Monnières, Peseux, Sampans, Tavaux, Vriange.

Les communes d'Abergement La Ronce, Aumur, Auxange, Chevigny, Falletans, Frasne les Meulières, Lavangeot, Nevy les Dole, Peintre, Pointre et Villers Robert ne sont pas concernées non plus par le présent rapport. En effet, ces communes sont intégralement en assainissement non collectif.

Les communes de Champagny, Choisey, Dole, Eclans Nenon, Foucherans, Malange, Menotey, Parcey, Rainans, Saint Aubin, Sampans et le syndicat d'assainissement des Ruchottes (communes de Lavans les Dole et Romange) ont fait valider une délégation de la compétence assainissement collectif : ces communes ont ainsi continué de gérer en 2020 leur service d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif est de 7 654, décomposé comme suit :

- Territoire en régie avec prestations : 5 315 abonnés.
- Territoire en délégation de service public : 2 339 abonnés.

- **Principales réalisations 2020 :**

- Suite au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 :

- * organisation de l'exploitation du service sur les communes au préalable en régie communale,
- * transfert de l'ensemble des contrats pour les communes en Délégation de Service Public.

- Réalisation de travaux de mise en séparatif rue de Damparis à Champvans (travaux initiés par la commune en 2019 avant le transfert de compétences).

- Lancement d'une étude globale de schéma directeur d'assainissement sur les 47 communes de

l'agglomération avec réalisation, en 2020, de la reconnaissance de la totalité des réseaux (eaux usées, unitaire et eaux pluviales) et intégration de l'ensemble des plans de réseaux sur le Système d'Information géographique de la Communauté d'Agglomération.

- Projets 2021 :

-Organisation de l'exploitation du service assainissement collectif sur l'ensemble du territoire Grand Dolois (fin des délégations de compétences assainissement en communes début 2021),

- Schéma directeur d'assainissement : réalisation des campagnes de mesures, interprétation des résultats, chiffrage des travaux à conduire et élaboration du programme de travaux sur l'ensemble des communes,

- Finalisation du schéma directeur d'assainissement en fin d'année 2021 avec élaboration du programme pluriannuel d'investissement,

- ✓ Etudes préalables et réalisation des travaux de raccordement des effluents de la commune de Tavaux sur la station d'épuration de Dole Choisey,
- ✓ Lancement des études préalables à la mise en œuvre d'une nouvelle solution de traitement pour la commune de Damparis.

- **Délégation de service public pour l'exploitation de trois centres nautiques**

Les dates clés de l'année 2020 :

- MARS 2020 :

Signature du contrat de DSP pour une durée de 6 ans entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société EQUALIA, premières séances de travail communes.

- AVRIL – MAI 2020 :

Confinement national, séances de travail à distance, entretien individuel avec les agents territoriaux à reprendre, planification des clubs pour l'ouverture du nouveau complexe.

- JUIN 2020

Ouverture de l'Aquaparc ISIS et la piscine Léo Lagrange au 4 juillet 2020, Recrutement du personnel, lancement commercial, mise en place des procédures COVID.

- FEVRIER 2021

Intégration du personnel, ouverture de l'Espace Pierre Talagrand aux clubs le 22 février.

Les chiffres clés de l'année :

- ESPACE PIERRE TALLAGRANT : 839 passages
- AQUAPARC ISIS : 36 479 passages
- PISCINE LEO LAGRANGE : 7 552 passages

L'année 2020 / 2021 est la 1ère année contractuelle de la délégation de service public entre la communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société EQUALIA. Cette première année devait marquer l'inauguration et le lancement commercial de l'Espace Pierre Talagrand.

Les stratégies de l'année ont donc été mises en standby pour se recentrer sur les priorités sanitaires et sécurités imposées par une ouverture en mode Covid que soit pour les équipements estivaux ou pour l'ouverture du nouveau complexe.

Le dynamisme commercial, le chiffre d'affaires et la fréquentation des équipements estivaux ont été fortement impactés à la baisse. Pour autant, les équipements ont pu accueillir de nombreuses familles qui ont eu plaisir à retrouver leurs équipements préférés.

La répartition du Chiffre d'affaires :

Espace Pierre Talagrand :

Dans la mesure où le public a été accueilli une seule semaine sur la première année du contrat et uniquement aux clubs, il n'y a pas eu de CA.

Aquaparc Isis : 161 835,30 € (Juillet/août)

Piscine Léo Lagrange : 14 372,50 € (Juillet/août)

Sur l'année 1 du contrat, 44 867 usagers ont été accueillis sur les 3 équipements.

La communication :

- Plaquettes tarifs & horaires
- Encarts dans presses, magazines locaux et acteurs institutionnels
- Amélioration signalétiques internes, vitrophanie
- Animations
- Booster réseaux sociaux ex Facebook
- Page Internet et Réseaux sociaux
- Signalétique COVID

La stratégie de communication reste à double entrée :

- « Parler » à nos clients abonnés régulièrement
- Conquérir de nouveaux clients

L'équipe Grand Dole Aquatique est composée de 18 personnes.

Conclusion et projection :

2020-2021 a été la 1ère année d'exploitation des équipements du Grand Dole par EQUALIA

- Prise en main et fonction des 2 sites estivaux
- Accompagnement chantier Talagrand
- Ouverture aux clubs le 22/02/21

Aussi les objectifs pour l'ouverture au grand public de l'Espace Talagrand sont les suivants :

- Qualité d'accueil du public
- Développement des activités aquatiques
- Développement de l'espace Bien Être et remise en forme
- Travail au niveau local : partenariats, CE...
- Mise en place d'un projet snack
- Analyse de la sortie crise par la concurrence.